



Communiqué de presse

Paris le 14 mai 2019

Formation initiale des professions paramédicales : la FFPS¹ juge le recours à l'apprentissage inapproprié dans le secteur de la santé.

Dans le cadre de l'examen du projet de loi sur la transformation de la fonction publique, les députés du groupe LREM ont déposé un amendement² destiné à instaurer le recours au « recrutement d'apprentis dans la fonction publique hospitalière pour les professions d'infirmier, de masseur-kinésithérapeute, de pédicure-podologue, d'orthoptiste et d'orthophoniste ».

La Fédération Française des Praticiens de Santé tient à faire part de sa stupéfaction face à cette mesure portée par le groupe majoritaire qui consacre une nouvelle voie d'entrée dans ces professions, alors même qu'une réforme plus vaste des études de santé est posée dans le cadre du projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé, avec notamment l'instauration d'un dispositif de re certification. Il s'agit d'une idée « sortie du chapeau » qui n'a jamais été discutée et encore moins concertée avec ces professions.

Pour la FFPS, au moment où les enjeux de santé publique, de qualité et de sécurité des soins ne font que s'élever, il est indispensable de maintenir le plus haut niveau de formation possible pour l'ensemble des professionnels de santé.

La FFPS considère qu'il existe des prérequis incontournables pour l'entrée dans ces formations. Les supprimer, ou les contourner, comme pourrait le permettre le recours à l'apprentissage, irait à contre-courant des objectifs de qualité et de sécurité des soins poursuivis par la stratégie de transformation du système de santé.

Si l'apprentissage constitue une modalité de formation adéquate pour certains métiers, il ne semble pas approprié pour les métiers du soin et de la santé. Si tel avait été le cas, les députés de LREM n'auraient pas hésité à inclure les professions médicales dans les modalités qu'ils proposent, or ceci n'est pas envisagé à ce stade.

Contact presse :
Daniel Guillerm Président
Tél : 06 08 84 50 27

¹ Créée en août 2017, elle se compose des principaux syndicats d'infirmiers libéraux, de masseurs-kinésithérapeutes, d'orthophonistes, d'orthoptistes et de pédicures-podologues, à savoir : Convergence infirmière, la FFMKR, la FNI, la FNO, la FNP, l'ONSIL, l'UNSMKL ainsi que le SNAO.

² <http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/1924/AN/910.pdf>